

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE

Commune d'AVRILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSE : Néant

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

Mme ROBIN Sandrine est désignée secrétaire de séance.

Dél : 2026/014 - Objet : Constitution du Groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et EPI

Dans le cadre d'un processus de mutualisation des moyens et des services, un groupement de commandes a été mis en place en 2022 pour l'acquisition de vêtements de travail et d'EPI, constitué de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral en qualité de coordonnateur dudit groupement, et des communes d'Angles, d'Avrillé, du Bernard, de Curzon, de Grosbreuil, de Jard sur Mer, de Longeville sur Mer, de Saint Vincent sur Jard et de Talmont-Saint-Hilaire. Les accords-cadres à bons de commande y afférents arrivent à échéance le 10 mai 2026.

Il est proposé dès à présent de renouveler le groupement de commandes afin de répondre aux besoins des services de ses membres, comprenant comme nouveau membre la commune de Saint Vincent sur Graon, en matière de fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

La consultation pourra être allotie comme suit :

	HT	LOT1 Location et entretien de vêtements haute visibilité	LOT2 Vêtements de travail et haute visibilité	LOT 3 Équipement de protection individuelle	LOT 4 Vêtements et équipements police municipale
Angles	Maximum	32 000,00	40 000,00	12 000,00	8 000,00
Avrillé	Maximum		5 000,00	1 668,00	
Le Bernard	Maximum		5 200,00	2 800,00	
Curzon	Maximum		20 000,00	20 000,00	
Grosbreuil	Maximum		6 000,00		
Jard sur Mer	Maximum		20 000,00	12 000,00	4 800,00
Longeville sur Mer	Maximum		28 000,00	16 000,00	8 000,00
St Vincent sur jard	Maximum	40 000,00	12 000,00	8 000,00	4 000,00
St Vincent sur Graon	Maximum		2 400,00	2 400,00	
Talmont- Saint- Hilaire	Maximum	100 000,00	40 000,00	20 000,00	24 000,00
CC Vendée Grand Littoral	Maximum	240 000,00	100 000,00	60 000,00	10 000,00
TOTAL		412 000,00	278 600,00	154 868,00	58 800,00

Étant précisé que les besoins sont exprimés pour la durée totale des accords cadre à venir soit 4 ans fermes et que la consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

En conséquence, une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement qui prévoit notamment que :

- Les membres du groupement désignent la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral comme coordonnateur pour gérer la procédure de passation ;
- Le coordonnateur est missionné pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ainsi que de l'exécution administrative des accords cadre au nom et pour le compte des membres du groupement ;
- Les accords cadre à bons de commande seront attribués par la Commission d'Appel d'Offre du coordonnateur ;
- L'exécution technique et financière des accords cadre sera assumée par chacun des membres du groupement en fonction de ses propres besoins ;
- Le groupement prendra fin au terme des marchés établis sur cette base.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

Vu l'intérêt de renouveler le groupement de commandes pour la fourniture et livraison des vêtements de travail et EPI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et EPI auquel participeront :
 - o La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,
 - o La commune d'Angles,
 - o La Commune d'Avrillé,
 - o La Commune du Bernard,
 - o La Commune de Curzon,
 - o La Commune de Grosbreuil,
 - o La Commune de Jard sur Mer,
 - o La Commune de Longeville sur Mer,
 - o La Commune de Saint Vincent sur Jard,
 - o La Commune de Saint Vincent sur Graon,
 - o Et la Commune de Talmont-Saint-Hilaire
- D'accepter que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral soit désignée comme Coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes y afférente ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes, annexée à la présente ainsi que toutes pièces relatives au dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

